



**Vingt-quatrième séance du cinquième mandat
Mercredi 30 octobre 2024 à 18h30
Salle U159, Uni Dufour, 1^{er} étage**

Ordre du jour

Madame, Monsieur,

Le Président, Christophe Lovis, nous a chargées de vous convoquer selon l'ordre du jour suivant :

18h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 septembre 2024

18h40

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

3. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT ¹ : VOTE

18h55

4. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS

- 4.1. Information sur les résultats NCCR (première phase) (10 min)
- 4.2. Communications générales (5 min)

19h10

5. SI-ADMINISTRATION

- 5.1. État des lieux et discussion (15min)

19h25

6. CONSEIL DE DISCIPLINE ² : VOTE

- 6.1. Proposition d'un-e membre suppléant-e représentant le CCER en remplacement de Madame Irène Courtin.

19h30

**7. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA HEG SUR LA GESTION DES CAFÉTÉRIAS
AVANT DISCUSSION LE 27/11**

- 7.1. Présentation du rapport HEG par la Prof. Catherine Equey (AU-24.22) (10 min)
- 7.2. Contextualisation par le rectorat (5 min)
- 7.3. Discussion (10 min)

19h55

8. DIVERS (5 min)

20h00

9. COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES ³ (CGTF)

9.1. Création d'une commission permanente de surveillance :

9.1.1. Exposé des motifs et discussion (AU-24.23)

9.1.2. Mandat de la commission permanente : VOTE

9.1.3. Composition de la commission : VOTE

9.2. Nomination des membres de la CGTF (AU-24.24 ; AU-24.25) : VOTES

Fin de séance 20h45

- - - -

1. Règlement interne de l'Assemblée : <https://www.unige.ch/assemblee/reglement> Art. 9.1.

2. Statut, Chapitre III Conseil de discipline,

Art. 17, Composition : « Le conseil de discipline est composé d'un président ou d'une présidente extérieur-e à l'université désigné-e par le rectorat, de deux membres du corps professoral, de deux collaboratrices ou collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et de deux étudiants ou étudiantes désignés par le rectorat sur proposition de l'assemblée de l'université ».

<https://www.unige.ch/rectorat/conseildiscipline>

3. Règlement de la Commission de Gestion des Taxes Fixes

https://agora.unige.ch/application/files/4716/3050/0175/Reglement_CGTF_final1_2021.pdf

Art. 1 : Composition et élection de la Commission de Gestion des Taxes Fixes

1. La Commission de Gestion des Taxes Fixes est composée de trois étudiant-e-s et d'un-e assistant-e.

2. Ses membres sont nommés par l'Assemblée de l'Université pour un mandat de deux ans, renouvelable.

3. La Commission nomme elle-même sa-son président-e, également pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Sophie Desjacques Carnegie et Cecilia Raziano
AdU/OJ/sdc/cr octobre 2024